

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 28  
Nombre de conseillers votants : 33

*Le quorum (17/33) est atteint*

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mars à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raphaël LANTERI, Maire de Vauréal.

**Date de la convocation : 07 mars 2024**

***Etaient présents*** : M. Raphaël LANTERI, Mme Lydia CHEVALIER, M. Jean-Marie ROLLET, Mme Simone DUFAYET, M. Benjamin GABIRON, Mme Marie-Pierre FAUQUEUR, M. Daniel VIZIERES, Mme Gaëlle SOULIER-SOTGIU, M. David BEDIN, M. Michel JUMELET, M. Guillaume MERLET, Mme Marie-Christine SYLVAIN, M. Victorien LACHAS, M. Philippe SAINTE-CROIX, Mme Régine WATERLOT, M. Michel ROUZIOU, Mme Josseline JASON, M. Pascal PARENTY, Mme Siham FOURSANE, Mme Sylvie COUCHOT, Mme Natacha EUSEBE, M. Abdelkrim DAOUDI, Mme Patricia JOSÉ, Mme Jacqueline DISANT, M. Bruno LE CUNFF, M. Jean-Christophe CONSTANTIN, Mme Patricia FIDI, M. Antoine MIGALE.

**formant la totalité des membres en exercice**

**Conseillers municipaux absents ayant donné un pouvoir**

Mme CARON a donné procuration à Mme SYLVAIN  
Mme LARDET-ROMBEAUX a donné procuration à Mme CHEVALIER  
Mme CALABRE a donné procuration à M.LANTERI  
Mme BENICHOU a donné procuration à M.LACHAS  
M.BOULTAME a donné procuration à Mme JOSÉ

**Conseillers municipaux ayant rejoint ou quitté la séance en cours**

Mesdames COUCHOT, EUSEBE, FAUQUEUR, FIDI, JASON, SOULIER-SOTGIU ainsi que Mrs DAOUDI, GABIRON ont quitté la séance à la fin des délibérations, au moment des questions orales

Accusé de réception en préfecture  
095-219506375-20240313-3-5-03-2024-DE  
Date de télétransmission : 15/03/2024  
Date de réception préfecture : 15/03/2024

***Monsieur Jean-Marie ROLLET est désigné secrétaire de séance.***

## COMMUNE DE VAUREAL

**DELIBERATION N° 3.5/03/2024**

*NOMENCLATURE ACTES :*

*7.5 Subventions*

**OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DE LA PRESTATION DE SERVICES « LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS » AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL D'OISE POUR LES ANNEES 2024-2025**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Sur proposition de Monsieur Benjamin GABIRON, adjoint au Maire chargé de la solidarité et de l'insertion professionnelle**

VU l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales relatif à la compétence générale du Conseil municipal pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune,

VU la circulaire de la Caisse Nationale des Allocations Familiales n° 2015-011 du 13 mai 2015 précisant les modalités d'attributions de la prestation de service « Lieu d'accueil enfants-parents (Laep) »,

VU la convention d'objectifs et de financement entre la commune et la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « Lieu d'accueil enfants-parents » jusqu'en décembre 2023,

VU la consultation de la commission « Réussite éducative, vie citoyenne et développement social » en date du 05 mars 2024,

**CONSIDERANT** qu'en 2007, la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise a donné l'agrément « Lieu d'Accueil Enfants-Parents » à la Ludothèque de Vauréal,

**CONSIDERANT** que cet espace convivial accueille, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de 3 ans accompagnés de leur(s) parent(s),

**CONSIDERANT** que ce lieu d'accueil a pour but d'accompagner les familles dans l'exercice de leur fonction parentale à partir d'une écoute et d'échanges avec une équipe pluridisciplinaire favorisant ainsi une action préventive,

**CONSIDERANT** que la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise propose aujourd'hui de renouveler sa participation aux frais de fonctionnement du « Lieu d'Accueil Enfants-Parents » en soumettant une nouvelle convention fixant les modalités d'attribution de ce financement pour la période 2024-2025,

**APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DU RAPPORTEUR  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DÉCIDE À L'UNANIMITE**

**ARTICLE 1 : D'AUTORISER** le Maire ou son représentant légal à signer la convention d'objectifs et de financement « Prestation de Service – Lieu d'accueil enfants-parents » pour les années 2024 et 2025 avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise.

**ARTICLE 2 : D'IMPUTER** le montant prévisionnel des recettes de 3.119 euros aux budgets 2024 et 2025, chapitre 74.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Maire de la commune de Vauréal est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité, dont ampliation sera notifiée aux délégataires et publiée au recueil des actes administratifs.

**Pour extrait conforme  
au registre des délibérations**

**Monsieur le Maire de Vauréal  
Raphaël LANTERI**



**Date exécutoire :**

.....

**Date de notification :**

.....

**Date de mise en ligne :**

.....

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.*